

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 21 mars 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D222025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M.
RETY Jean-Pierre, M. NILLOON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
21/03/2025

Absent excusé : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Constatant que le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 633 655.35 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 633 655.35 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2025, compte 1068,

- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 515 870 € en dépenses et 87 024 € en recette.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 31 mars 2025

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250328-D222025-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025